

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 17 DECEMBRE 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-06-24 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – AVENANT SUR MARCHÉ DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS : TRI ET CONDITIONNEMENT DES RECYCLABLES SECS

DATE DE CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 21 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au Gymnase Robinot à ECROUVES sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LOUIS Jean-Paul (ayant la suppléance de LELIEVRE Jean-Luc), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.06.13), Pascal VAILLANT (ayant la suppléance de VARIS Pierre de la 2020.06.01 à la 2020.06.12), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de MAURY Christophe), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (à compter de la 2020.06.04), RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de LALEVEE Lucette à compter de la 2020.06.13), CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.06.19 et ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (présente jusqu'à la 2020.06.12), BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, MAURY Christophe, ROSSO Michel, MANSION François, DURANTAY Corinne, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS, Fabrice, BOCANEGRA Jorge, LALEVEE Lucette (départ à compter de la 2020.06.13)
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 3 avis de procuration. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 4 avis de procuration. De la 2020.06.19 à la fin : 5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 6 avis de suppléance. De la 2020.06.13 à la fin : 5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	RIVET Lionel
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 64 Présents. De la 2020.06.04 à la 2020.06.12 : 65 Présents. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 64 Présents. De la 2020.06.19 à la fin : 65 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 67 Votants. De la 2020.06.04 à la 2020.06.18 : 68 Votants. De la 2020.06.19 à la fin : 70 Votants

Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics (pour les marchés/contrats conclus avant le 1^{er} avril 2016 – date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 01-2015 du 26/02/2015 autorisant la signature et la notification de trois lots des marchés de gestion des déchets ménagers, dont le marché AOO-2014-02-3 « Tri et conditionnement des recyclables secs (AOO-2014-02-3) » avec la Société Paprec Réseau SAS,

Considérant que les événements extérieurs qui se sont imposés dans les conditions d'exécution du marché de « tri et conditionnement des recyclables secs doivent être pris en considération en termes d'adaptations/ajustements techniques et/ou financiers :

- surcoût appliqué aux tonnes entrantes de déchets d'emballages recyclables avec ajout au Bordereau des Prix Unitaires d'un prix unitaire 1.5 sur la période du 23 mars au 10 juillet 2020 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID 19,
- surcoût appliqué aux tonnes entrantes dans le cadre des nouvelles consignes de tri (ECT) élaborées par CITEO avec ajout au Bordereau des Prix Unitaire du prix unitaire 1.6 à compter du 1^{er} janvier 2021,
- application du taux de T.V.A. réduit à 5,5 % à compter du 1^{er} janvier 2021 (conformément à la Loi de Finances 2019 et à l'article 278-0 bis du code général des impôts) ;
- extension du périmètre de la Communauté de Communes et du service à assurer à compter du 1^{er} janvier 2021 (réception sur le site de transfert de l'ensemble des déchets recyclables ou multi matériaux issus de la collecte en point d'apport volontaire (PAV), des flux collectés sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Toulinois et réception sur le centre de tri des déchets d'emballages ménagers recyclables spécifiquement collectés en sacs jaunes en porte-à-porte sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Commune de Hazelle-en-Haye) avec ajout au Bordereau d'un prix unitaire n° 1.1.3 et modification des articles 2.1 (périmètre du marché) et 3.1 (définition du service à assurer) du C.C.T.P.

Considérant qu'il convient, en conséquence de ces différents adaptations /ajustements, de modifier, par avenant n° 01, le marché de « Tri et conditionnement des recyclables secs », avec un impact financier des évolutions contractuelles qui s'élève à + 84 763,80 € valeur initiale Mo non révisée, soit + 3,10% sur la totalité du contrat,

Considérant que l'ensemble de ces adaptations /ajustements ont été opérés sur la base de dossiers justificatifs produits par la société PAPREC et analysés par les services de la Communauté, pour s'assurer de l'exactitude des impacts identifiés et de la conformité des méthodes de calcul utilisées,

Considérant que toute modification ou complétude d'une ou plusieurs pièces contractuelles des marchés doivent faire l'objet de la rédaction d'un avenant,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant suivant :

Avenant n°	au marché n°	Objet	Titulaire
1	AOO-2014-02-3	Lot n° 3 : Tri et conditionnement des recyclables secs <i>MARCHÉ DE COLLECTE DES PAV VERRE ET DES PAV PAPIERS – DE TRAITEMENT DES OMR ET DU TOUT-VENANT DES DÉCHETTERIES ET DES DÉPÔTS IRRÉGULIERS – DE TRI ET CONDITIONNEMENT DES RECYCLABLES SECS – AOO-2014-02</i>	PAPREC RESEAU SAS

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX